Réglementation:

- Directives de la SSIGE
- Règlement pour le service de distribution d'eau – Ville de Morges

A respecter:

1. Remplir la demande d'autorisation d'installer avant tout travail
2. Guide pratique "Principes de mise à terre d'installations".
3. Avant le remblayage de la fouille, aviser les Services industriels de Morges pour:
   - Le contrôle du branchement, jusqu'à la vanne d'entrée (⑦).
   - Le repérage des conduites par l'unité géomatique ST.

Schéma de l'introduction du branchement avec sous-sol

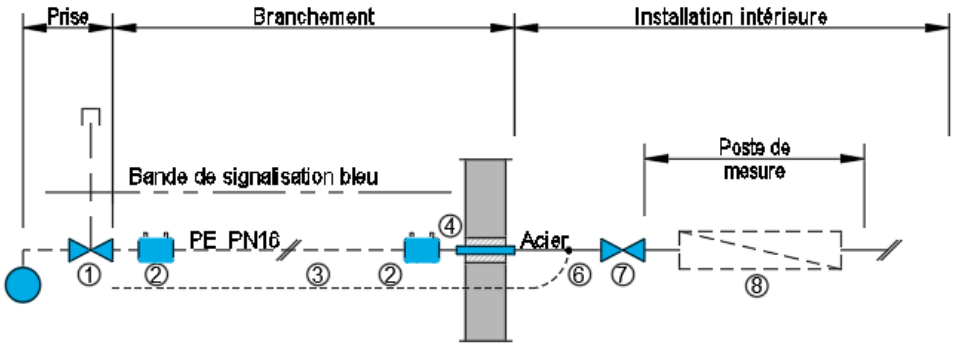

Schéma de l'introduction du branchement sans sous-sol

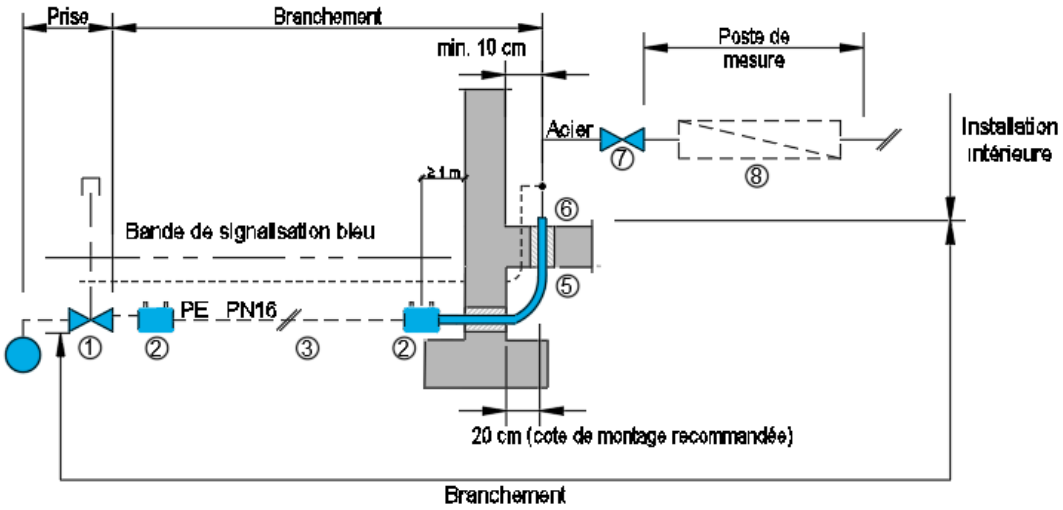

Légende et commentaires :

①	Vanne de concession	Fourniture, installation et facturation par les SI Morges
②	Raccord PE soudé	Soudure « bout à bout » ou manchon électro soudable
③	Conduite de branchement	
④	Passage de mur droit	Homologué SSIGE
⑤	Passage de mur flexible	Homologué SSIGE
⑥	Ruban de mise à terre	Si nécessaire : selon mise à terre du bâtiment
⑦	Vanne d'arrêt général	
⑧	Poste de comptage	Détail: voir schéma « Poste de comptage EAU – Batterie de distribution »